



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Fiche départementale - Cantal (15)

### Les ICPE du département

- 1 site Seveso seuil bas
- 9 installations relevant de la directive IED
- 33 carrières
- 80 km de canalisations de gaz naturel



### Les chiffres clefs 2024 de l'inspection

#### Bilan des contrôles

- 70 inspections de sites industriels
- 9 contrôles inopinés de sites industriels
- 2 inspections d'appareils à pression
- 1 astreinte financière
- 11 mises en demeure

#### Bilan de l'instruction

- 1 décision sur des dossiers soumis à autorisation
- 1 décision sur des dossiers soumis à enregistrement

## Focus : Réexamen des conditions d'exploitation d'usines agroalimentaires du groupe SODIAAL à Saint-Flour

Le groupe SODIAAL dispose de deux entités de production agroalimentaire sur la commune de Saint-Flour : les Fromageries Occitanes (LFO) pour la production de fromages à pâte persillée et Bonilait protéines pour la concentration et le séchage du lactosérum.

Une modernisation complète du traitement des effluents aqueux a été réalisée, avec le remplacement des deux stations d'épuration respectives des deux sites par une station d'épuration unique, sous responsabilité de LFO, associée à la mise en place d'une convention de rejets entre les deux exploitants.

Des ouvrages neufs ont notamment été construits : prétraitement, nouveaux bassin d'aération pour traiter la charge polluante

des deux usines sur un seul ouvrage, nouveau clarificateur, atelier de déshydratation des boues.

L'inspection des installations classées a accompagné la mise en œuvre de ces nouveaux équipements et, de façon plus large, instruit le dossier de réexamen des conditions d'exploitation de LFO Saint-Flour, en tant que site relevant de la directive européenne relative aux émissions industrielles (directive IED), aboutissant à une actualisation de l'autorisation d'exploiter ce site, actée par arrêté préfectoral le 7 octobre 2024.

La station d'épuration reconfigurée permet une réduction notable des flux résiduels de rejets azotés et de phosphore dans le milieu récepteur.



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Directeur de la publication : Renaud Durand

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Mai 2025

Ce document est téléchargeable sur :  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes  
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00  
[www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr)